Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CAUDRESIS-CATESIS
Registre des délibérations
du Conseil communautaire

Séance du 02 juillet 2025

Date de convocation : 26 juin 2025
Nombre de conseillers en exercice : 74
Président de séance : M. Serge SIMEON

L'an deux mille vingt-cinq, le deux juillet à dix-huit heures, les membres du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis se sont réunis au foyer rural de Saint-Souplet, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Serge SIMEON, Président de la Communauté d'Agglomération du Caudrésis-Catésis

Objet : Délibération 2025/070 portant engagement des actions portées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre 2026-2031

Membres présents (48) : MAILLARD Laurent, BACCOUT Fabrice, HERBET Yannick, GAVE Nathalie, OLIVIER Jacques, SOUPLY Paul, DHAUSSY Mariana, MARECHALLE Didier, GOURMEZ Nicole, HOTTON Sandrine, LEDUC Brigitte, FORRIERES Daniel, BALÉDENT Matthieu, BERANGER Agnès, BRICOUT Frédéric, DAUCHET Martine, DOYER Claude, MATON Audrey, MÉRY-DUEZ Anne-Sophie, THUILLEZ Martine, TRIOUX COURBET Sandrine, GOETGHELUCK Alain, RAMETTE Jean-Marc (S), LAUDE Pierre, MARTIN Rémy (S), CLERC Sylvie, DAVOINE Matthieu, MODARELLI Joseph, PORCHERET Didier, SIMEON Serge, PAQUET Pascal, LEONARD Julien, MERIAUX Christelle, FONTAINE Cédric (S), LESNE-SETIAUX Monique, DUTILLEUL Yannick (S), HENNEQUART Michel, RIBES-GRUERE Laurence, GOUVART Michel (S), HAVART Ludovic, VILLAIN Bruno, HALLE Sylvain, NOIRMAIN Augustine, GODELIEZ NICAISE Véronique, QUONIOU Henri, RICHARD Jérémy, DOERLER-DESENNE Axelle, QUEVREUX Patrice

Membres excusés (7) : LEFEBVRE Bertrand, BASQUIN Etienne, DEMADE Aymeric, PLATEAUX Stéphanie, JUMEAUX Stéphane, MAILLY Chantal, MÉLI Jérôme

Membres absents (8) : MACAREZ Jean-Félix, MÉRESSE DELSARTE Virginie, LOIGNON Laurent, BONIFACE Didier, HISBERGUE Antoine, RICHOMME Liliane, PLET Bernard, RICHEZ Jean-Pierre,

Membres ayant donné procuration (11) : BASQUIN Alexandre à SIMEON Serge, PORTIER Carole à MAILLARD Laurent, DUDANT Pierre-Henri à BACCOUT Fabrice, COLLIN Denis à MATON Audrey, POULAIN Bernard à THUILLEZ Martine, RIQUET Alain à DAUCHET Martine, PELLETIER Gilles à GOETGHELUCK Alain, GERARD Jean-Claude à GODELIEZ NICAISE Véronique, MANESSE Joëlle à MODARELLI Joseph, GERARD Pascal à BRICOUT Frédéric, DEFAUX Maurice à HALLE Sylvain,

Secrétaire de séance : RICHARD Jérémy

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

Délibération 2025/070 portant engagement des actions portées par la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre 2026-2031

Depuis 2016, dans l'objectif de répondre à la demande du territoire afin de lutter de façon efficace et opérationnelle contre les phénomènes d'inondations, le Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional de l'Avesnois a mené les études préalables prévues au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI) d'intention sur le bassin versant de la Sambre. Ce PAPI d'intention, labellisé par la Commission Inondation de Bassin en date du 21 novembre 2018, s'est poursuivi de 2019 à 2025 et a bénéficié de deux prorogations par avenant.

Les études préalables menées ont permis aux acteurs du territoire de disposer d'une connaissance fine des aléas d'inondation par débordement et ruissellement sur le bassin versant de la Sambre. Fort de ces résultats, le territoire s'est engagé dans la construction d'une stratégie résiliente fondée sur la prévention, l'information, la sensibilisation aux risques d'inondation, la préservation et le renforcement du bocage et des zones naturelles d'expansion des crues, la réduction de la vulnérabilité, la lutte contre le ruissellement, l'érosion et la maitrise des écoulements.

Ce programme comporte 51 actions réparties sur 7 axes du PAPI pour un montant estimé à près de 4,9 millions d'euros sur 6 ans (2026-2031) tous maitres d'ouvrages confondus.

En tant qu'Etablissement Public de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont le territoire s'étend sur le bassin versant de la Sambre, la Communauté d'Agglomération du Caudrésis et du Catésis sera maître d'ouvrage de 2 actions pour un montant total estimé à 10 000 euros entre 2026 et 2031 et doit s'engager à les réaliser sous réserve de la labellisation sous la forme d'une lettre d'intention.

Les actions portées par la CA2C consisteront à :

- 1.14 : Sensibilisation aux risques d'inondation pour les communes de la CA2C (Bazuel, Catillon-sur-Sambre, La Groise, Mazinghien, Ors, Rejet-de-Beaulieu) : pour un montant estimé à 10 000 € entre 2026 et 2031, éligible au Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM) au taux de 80 % soit un reste à charge de 2000 € sur 6 ans ;
- 3.7 : Réalisation du PICS (Plan Intercommunal de Sauvegarde), action réglementaire non éligible au FPRNM mais permettant de démontrer la cohérence de l'action de la CA2C avec la prise en compte du risque d'inondation sur le territoire.

Afin de constituer le dossier final de PAPI et le soumettre à la labellisation, le SMPNRA devra réunir plusieurs pièces administratives auprès des partenaires et notamment la lettre d'engagement et la délibération de chaque Maitre d'Ouvrage à réaliser ses actions respectives.

Le dossier de candidature pour la labellisation PAPI sera déposé par le SMPNRA auprès du service instructeur de la DREAL Hauts de France. La contractualisation sous la forme d'une convention cadre entre les services de l'Etat, le porteur de projet et ses partenaires, et visant notamment la mobilisation des co-financements, interviendra après la labellisation du programme d'actions.

Vu les délibérations N°18-59 du 25 octobre 2018, N°19-07 du 25 février 2019, N°23-82 du 21 décembre 2023 et 24-63 du 20 octobre 2024

Vu la convention cadre prorogée relative au Programme d'Actions de Prévention des Inondations de la Sambre pour les années 2019-2025

Vu le projet de programme d'actions de prévention des inondations de la Sambre 2026-2031 ;

Considérant la nécessité de formaliser l'engagement de la CA2C en tant que Maître d'ouvrage des actions 1.14 et 3.7 du PAPI, par la présente délibération, pièce constitutive du dossier de candidature du PAPI ;

Considérant la nécessité pour le SMPNRA de déposer le dossier de candidature auprès du service instructeur de la DREAL Hauts de France ;

Registre des délibérations

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

Considérant l'objectif d'obtention de la labellisation ;

Après en avoir délibéré à l'unanimité, l'Assemblée décide :

- **D'adopter le projet d'actions portées par la CA2C et inscrites au PAPI de la Sambre ;**
- **D'adopter M. le Président à signer la lettre d'intention pour l'engagement de toutes les actions portées par la CA2C, cette pièce sera constitutive du PAPI ;**
- **D'autoriser M. Le Président à signer et déposer les demandes de subvention qui pourront être obtenues après la labellisation PAPI auprès des services de l'Etat.**

Annexe(s) - Fiches actions 1.14 et 3.7

Le secrétaire de séance, Jérémy RICHARD IMPORTANT – DÉLAIS ET VOIES DE RECOURS Conformément à l'article R421 – 1 du code de justice administrative, le tribunal administratif de Lille peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de sa date de notification et/ou de sa publication.	Fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits Acte certifié exécutoire Transmission en Sous-Préfecture le 07/07/2025 Publication le 08/07/2025 Pour expédition conforme Le Président de séance, Maire du CATEAU-CAMBRÉSIS Conseiller Régional Serge SIMEON

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

FICHE ACTION N°3-7

Rédaction du PICS de la CA du Caudrésis et du Catesis

Objectif de l'action

Réalisation du Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) afin de se préparer à faire face à des situations de crises, à l'échelle de l'intercommunalité et en soutien des communes

Description de l'action

Contexte :

Dispositif complémentaire des PCS, le plan intercommunal de sauvegarde (PICS) prépare et organise la solidarité intercommunale en situation de crise. Il appuie chaque maire dans l'exercice de ses prérogatives en situation de crise et dans ses missions de protection de la population. fiscalité propre dans le domaine de la gestion de crise. L'élaboration d'un PICS est obligatoire pour les EPCI à fiscalité propre dès lors qu'au moins l'une de ses communes membres est assujettie à l'obligation d'élaborer un plan communal de sauvegarde (PCS), conformément à l'article L731-4 du code de la sécurité intérieure.

Action mise en oeuvre dans le cadre du PAPI :

La CA du Caudrésis et du Catésis est concernée par l'obligation de réalisation d'un PICS, 2 communes de son territoire situées sur le bassin versant de la Sambre sont couvertes par le PPRi de la Selle et ont pour obligation de réaliser un PCS.

Cette démarche vise notamment à identifier : les moyens humains et matériels pouvant être mis à disposition des communes par l'EPCI, les possibilités de mutualisation des capacités communales, l'évaluation des capacités de continuité d'activité des services communaux et intercommunaux en lien avec la gestion de crise.

Dans sa démarche, l'EPCI pourra s'appuyer sur l'accompagnement méthodologique amont du PNR de l'Avesnois sur le volet inondation (cf. fiche action 1.9). La rédaction du PICS et la mobilisation des acteurs pourra faire appel aux ressources internes de la CA2C et/ou sur un prestataire externe. Le Guide pratique d'élaboration et de suivi des Plans Communaux et Intercommunaux de Sauvegarde, organisé en fiches, permet de comprendre les différents enjeux à aborder dans le PICS.

Calendrier :

La démarche sera prochainement engagée par la CA du Caudrésis et du Catésis. Une mise à jour régulière du document sera faite (a minima tous les 5 ans, et de manière conseillée après tout évènement majeur ayant activé l'armement du PICS et ayant fait l'objet d'un retour d'expérience).

Territoire concerné

Communes du BV Sambre de la CA du Caudrésis et du Catésis

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

FICHE ACTION N°3-7

Modalités de mise en œuvre

- Recrutement d'un prestataire le cas échéant
- Mobilisation des communes du territoire

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage : CA du Caudrésis et du Catésis

Acteurs associés : PNRA, communes de la CA2C, services de l'Etat

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031	
Mise en œuvre prévisionnelle	X	X		X		X	

Plan de financement

Coût total de l'action : **- €** **TTC**

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	CA du Caudrésis et du Catésis	100%	0 €

Indicateurs de suivi/réussite

Elaboration du PICS
Mise à jour du volet inondation de manière régulière, et systématiquement après une crue
Tenue d'un exercice de gestion de crise pour tester son opérationnalité
Création d'une fiche de retour d'expérience à l'issue d'une crue débordante ou d'un exercice de gestion de crise

Autres actions en lien

Action 1.9 - Appui à la réalisation de DICRIM, PCS pour les communes et accompagnement de la démarche PICS pour les EPCI

SLGRI de la Sambre

Mettre en place un dispositif d'alerte adapté
Fiabiliser, capitaliser et diffuser les éléments de connaissance du risque

PGRI Artois Picardie (2022-2027)

Objectif 3 - Orientation 10 : Développer la culture du risque par des interventions diversifiées et adaptées aux territoires, pour responsabiliser les acteurs et améliorer collectivement la sécurité face aux inondations
Objectif 4 - Orientation 12 : développer et renforcer les outils d'alerte et de gestion de crise, pour limiter les conséquences des inondations sur les personnes, les biens, et la continuité des services et des activités

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

FICHE ACTION N°1-14

Sensibilisation aux risques d'inondation pour les communes de la CA2C (Bazuel, Catillon-sur-Sambre, La Groise, Mazinghien, Ors, Rejet-de-Beaulieu)

Objectif de l'action

L'objectif de cette action est de sensibiliser les différents publics cibles aux caractéristiques des inondations sur le bassin versant de la Sambre, et plus particulièrement sur sa partie correspondant aux communes de la CA du Caudrésis et du Catésis.
Les principales cibles concernées par cette action sont les élus, le public scolaire, et le grand public.

Description de l'action

Contexte du territoire :
Le territoire de la CA du Caudrésis et du Catésis est exposé aux risques d'inondation par ruissellment et débordement. 2 communes du territoire sont couvertes par le PPRi de la Selle (Bazuel et le nord de Mazinghien).

Actions mises en oeuvre dans le cadre du PAPI :
La CA2C souhaite en priorité soutenir et porter des actions de sensibilisation auprès des scolaires des 6 communes. Des actions de sensibilisation (théâtre, jeu de rôle, utilisation et recherche d'outils mis à disposition par le PNR) seront étudiées et programmées avec le PNRA dans le cadre de l'action chapeau de l'Axe 1 (1-1). L'accompagnement technique du PNRA est attendu sur cette action d'animation.

Aussi, en parallèle, la CA2C poursuivra son soutien technique aux actions de sensibilisation portée par Noreade dans le cadre du CARE des captages de Caudry - Saint-Benin et de l'ORQUE Sud Avesnois (captages de Catillon - Rejet de Beaulieu) sur la thématique de la lutte contre l'érosion et le ruissellement, ces actions pourront portées nottament sur :
- des initiatives de sensibilisation à destination du grand public (promotion de la gestion intégrée des eaux pluviales urbaines),
- sensibilisation du monde agricole en lien avec les dispositifs Clim'eauFil de la Chambre d'Agriculture et CARE de l'Agence de l'Eau Artois Picardie.

Pour ces deux derniers items, l'action de la CA2C se traduira par une mise à disposition de ses moyens de communication (bulletins d'information, gazette, site web, diffusion,...) et une orientation des actions d'information vers la thématiques souhaitée en lien avec le PAPI de la Sambre.

Territoire concerné

Communes de la CA2C en tout ou partie sur le BV de la Sambre (Bazuel, Catillon-sur-Sambre, La Groise, Mazinghien, Ors, Rejet-de-Beaulieu)
Bazuel et Mazinghien sont couvertes par le PPRi de la Selle

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

FICHE ACTION N°1-14

Modalités de mise en œuvre

- Partenariat avec le PNR de l'Avesnois pour intégrer et proposer des actions spécifiques aux 6 communes dans le cadre de la stratégie de communication de l'action chapeau Axe 1, Action 1-1
- Recrutement de prestataires spécifiques d'animation pour les scolaires et prestataires logistiques éventuels pour les besoins de transport.

Pilotage de l'action

Maitre d'Ouvrage :	CA2C
Acteurs associés :	PNRA, Noreade, Chambre d'Agriculture, communes de Bazuel, Catillon-sur-Sambre, La Groise, Mazinghien, Ors, Rejet-de-Beaulieu

Échéancier prévisionnel

	2026	2027	2028	2029	2030	2031
Mise en œuvre prévisionnelle	x	x	x	x	x	x

Plan de financement

Coût total de l'action : 10 000,00 € TTC

	Entités	Taux (%)	Coût
Financement prévisionnel	CA2C	20%	2 000 €
	État FPRNM	80%	8 000 €

Indicateurs de suivi/réussite

Nombre d'actions de sensibilisation déployées (formation, exposition, campagnes…)
Nombre de supports de communication réalisés

Autres actions en lien

Action 1.1 Sensibilisation aux risques d'inondation (BV Sambre)

SLGRI de la Sambre	PGRI Artois Picardie (2022-2027)
Fiabiliser, capitaliser et diffuser les éléments de connaissance du risque	**Objectif 3 - Orientation 10 : Développer la culture du risque par des interventions diversifiées et adaptées aux territoires, pour responsabiliser les acteurs et améliorer collectivement la sécurité face aux inondations**

Ce document a été mis en ligne le 08/07/2025 11:08

S²LO
Tiers de télétransmission multiprotocoles

HELIOS : comptabilité publique
ACTES : contrôle de légalité

Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CC Caudresis-Catesis
Utilisateur : PASTELL Plateforme

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	**2025_070**
Objet :	**Délibération 2025/070 portant engagement des actions portées par la Communauté d?Agglomération du Caudrésis et du Catésis au Programme d?Actions de Prévention des Inondations de**
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2025-07-02 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	8.8 - Environnement
Identifiant unique :	059-200030633-20250702-2025_070-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 059-200030633-20250702-2025_070-DE-1-1_0.xml	text/xml	1 Ko
Document principal (Délibération) Nom original : 2025_070.pdf Nom métier : 99_DE-059-200030633-20250702-2025_070-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	909.9 Ko

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	7 juillet 2025 à 14h58min50s	Dépôt initial
En attente de transmission	7 juillet 2025 à 14h59min46s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	7 juillet 2025 à 14h59min50s	Transmis au MI
Acquittement reçu	7 juillet 2025 à 14h59min58s	Reçu par le MI le 2025-07-07